MAIRIE DE VILLERS SUR COUDUN

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 060-216006809-20261109-552026-AR

Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne
Canton de Estrées Saint Denis
Communauté de Communes du Pays des Sources

ARRÊTÉ MUNICIPAL – N°55 – 2026

Portant sur l'aménagement de voie verte située rue de la Gare

Le Maire de Villers Sur Coudun

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Pénal, notamment l'article R 26.15,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et l'instruction interministérielle, livre 1 - signalisation des routes, 4ème partie : signalisation de prescriptions en vertu de son article 1, approuvé par arrêté interministériel du 7 juin 1977.
- Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu le décret n° 85-807 du 30 Juillet 1985 modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
- Vu le décret n° 86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route.
-Vu la demande en date du vendredi 06 novembre 2026 de la Communauté de Communes du Pays des Sources, pour la Société EUROVIA, domicilié à Thourotte, boulevard Henri Barbusse,

Considérant les travaux des enrobés rue de la Gare (D73) au droit des travaux de la Voie Verte pour la Communauté de Communes du Pays des Sources par la Société EUROVIA, domicilié à Thourotte, boulevard Henri Barbusse qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers de la route pendant les travaux rue de la Gare,

ARRÊTE

Article 1 : Pour le bon déroulement des travaux d'aménagement de la voie verte rue la Gare pour la Communauté de Communes du Pays des Sources par la Société EUROVIA, domicilié à Thourotte, boulevard Henri Barbusse le vendredi 13 novembre 2026 de 7h00 à 18h00, vont nécessiter des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers de la route pendant les travaux rue de la Gare (D73).

Le stationnement est interdit au droit du chantier

Article 2 : La circulation sera interdite dans les 2 sens. Une déviation sera mise en place par la route de Ressons D 41, route de Compiègne D 142 et rue de la Nacelle D 73.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux. Une déviation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et ses dépendances.

Article 5 : La présente autorisation ne dispense pas le pétitionnaire de vérifier auprès différents gestionnaires des réseaux et canalisations, la présence de canalisations et de leur adresser une déclaration d'intention de commencer les travaux (D.I.C.T).

Le présent arrêté sera applicable dès que les panneaux seront apposés par l'Entreprise.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 060-216006809-20261109-552026-AR

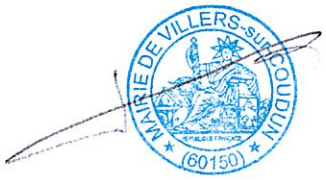
Article 6 : Notification du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de la Société EUROVIA
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Ressons Sur Matz
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise (SDIS 60).

Chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la Commune.

Fait à Villers sur Coudun, le 09 novembre 2026,

Le Maire,
Philippe VERVAET



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 060-216006809-20261109-552026-AR



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 060-216006809-20261109-552026-AR

